

30 NOVE 1967

Aspects sociaux de l'industrialisation  
en Afrique dans les régions rurales (territoires français)

par A. Hauser

----

Introduction

En Afrique subsaharienne le milieu peut être considéré comme rural là où les Européens n'ont pas créé de villes. L'urbanisation est en effet un phénomène externe et les agglomérations africaines antérieures les plus importantes n'étaient que de gros bourgs (1). La population rurale des territoires français comprend entre 90 et 95% (2) de la population totale (3). La concentration en est très variable, allant des zones presque désertiques du Sahel et de la forêt (densité voisine de 1) aux zones surpeuplées du Togo, du Dahomey et du Cameroun (densité de 200 à 500 habitants au Km<sup>2</sup>) (4).

Les villages africains traditionnels ont essentiellement une activité agraire. La pêche et l'élevage ne jouent un rôle majeur que dans peu de régions. Dans l'Afrique actuelle le fait que le ressortissant rural se livre à des activités agraires ne signifie d'ailleurs pas qu'il assure directement sa subsistance : il peut en effet pratiquer des cultures industrielles dont le revenu lui permet de se procurer des produits vivriers. Tout milieu où s'exercent principalement d'autres activités, qu'il s'agisse de commerce, d'artisanat, ou d'industrie de type européen, n'est pas strictement rural. Certains villages sont actuellement à la limite de cette définition : une partie importante de la population y est employée à des activités salariées dans une entreprise voisine (5). Ce sont en général des villages suburbains.

(1) Les seules exceptions à signaler concernent la vallée du Moyen Niger et les sultanat du Niger et du Tchad.

(2) Selon le critère adopté pour définir la population urbaine. Le nombre minimum d'habitants d'une agglomération considérée comme urbaine est en général d'environ 5000 dans les territoires français d'Afrique alors qu'il n'est que de 2000 en métropole. Mais il y a là beaucoup d'arbitraire et chaque cas d'espèce serait en réalité à considérer.

(3) Ensemble AOF-TOGO-Cameroun-AEF : Population : 23 millions d'habitants; superficie (non compris le Sahara) 5.000.000 Km<sup>2</sup>.

(4) D'autres régions, pauvres, sont surpeuplées avec une densité de 50 à 70 habitants au Km<sup>2</sup>. C'est le cas du pays Mossi en Haute-Volta.

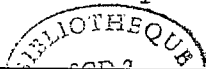
(5) Exemples: Bargny, Yeumbel, Thiaroye s/mer dans la région de Dakar (pêcheurs et cultivateurs Lébou); villages de la région de Bouaké en Côte d'Ivoire (cultivateurs Baoulé) fournissant de la main d'œuvre aux industries textiles.

C.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

N° : 22501

Cpte : B

Rapport effectué pour le Bureau International de Recherches sur les  
Implications Sociales du Progrès Technique (Unesco) 1957.



En pleine brousse la proportion de la population qui devient salariée est d'ordinaire plus faible et les travailleurs autochtones finissent parfois par se grouper dans des camps sur l'initiative des employeurs. Même dans ce cas un camp de travailleurs peut être à certains égards assimilé à un petit centre extracoutumier. Cependant le milieu rural au sens large englobe les villages de salariés et les camps de travailleurs car les fonctions différenciées qui caractérisent les centres urbains n'y sont pratiquement pas représentées (1).

Dans ce milieu se sont installés un certain nombre d'industries d'importance variable dont la fixation a été conditionnée par la matière première à proximité. Dans les territoires français d'Afrique l'énergie est, sauf rares exceptions (2), importée sous forme de carburant et les industries pour lesquelles ce facteur est prioritaire sont situées près des ports. Enfin celles dont le problème essentiel est celui de la main d'oeuvre se sont établies près d'un centre urbain.

Les industries de traitement des produits agricoles se trouvent évidemment dans les zones de production ou à proximité : rizeries, installations d'égrenage de coton, de préparation du café. Les industries de transformation (3) sont en général proches d'un centre urbain pour des raisons d'infrastructure. Cependant les huileries de palme doivent être à côté des palmeraies pour éviter que les noix ne s'acidifient durant le transport : de même les conserveries des fruits fragiles que sont les ananas ne sauraient être éloignées des ananeraies. D'autres industries sont impérativement fixées : les exploitations forestières, minières et de matériaux de construction (4). Aux premières sont souvent juxtaposées des industries dérivées des bois. Certaines industries extractives ont un caractère artisanal : orpaillage, sel gemme.

---

(1) Certains groupes nomades ou semi-nomades peuvent être touchés plus ou moins temporairement par le salariat dans les limites d'une petite communauté: c'est le cas des Pygmées Babinge de l'Afrique équatoriale qui entretiennent des routes ou nettoient des palmeraies.

(2) Il n'y a encore que quatre installations hydroélectriques ; Guinée, Cameroun, Moyen Congo, Oubangui.

(3) Les industries de transformation installées dans les territoires français d'Afrique n'en tirent pas toutes leur matière première: les sacheries et ficelleries importent presque tout leur sisal d'Angola, qui peut produire à bas prix, et les plantations locales sont en voie de disparition. Les savonniers de Côte d'Ivoire ne s'approvisionnent que depuis peu localement, moyennant une compensation équivalant à la différence entre les prix mondiaux et ceux de l'Union Française qui leur est versée par les savonniers métropolitains autorisés à s'approvisionner au Congo Belge. Cette transaction économise une rupture de charge.

(4) La mine de fer de Guinée est en milieu urbain (Conakry). La cimenterie de Rufisque (Sénégal) utilise une main d'oeuvre en partie rurale.

Les exploitations agricoles mécanisées ne donnent pas naissance à des agrovilles en Afrique. Elles ont cependant des conséquences spécifiques sur le milieu rural : il s'agit de l'industrialisation de ce milieu et non plus en ce milieu. Aussi les aspects sociaux en seront-ils étudiés séparément.

### lère Partie

Dans le milieu rural le salariat s'est introduit de deux manières : par la transformation sur place en salariés d'autochtones qui la plupart du temps continuent de vivre dans des villages traditionnels si ceux-ci ne sont pas trop éloignés de leur lieu de travail; par l'apport d'une main d'oeuvre étrangère à la région qui s'est installée dans des camps.

Il arrive assez fréquemment que des villages fournissent des travailleurs aux entreprises voisines (1). Ce peuvent être des hommes ou des adolescents des deux sexes, rarement des femmes mariées. Les adultes ne sont en général que des chefs de famille restreinte lorsqu'ils ne sont pas célibataires. Ils sont tenus de remplacer les prestations en nature par des contributions monétaires aux besoins divers des groupes auxquels ils appartiennent : famille, clan, communauté villageoise. Cela ne les empêche pas éventuellement de participer, quand ils sont au repos en tant que salariés, à des travaux collectifs, par exemple de débroussaage, de cueillette. Ils vont à la chasse et à la pêche le cas échéant mais ne s'occupent pratiquement pas des cultures, qu'ils laissent aux femmes. En AEF méridionale cela ne change guère le genre de vie des femmes qui traditionnellement s'occupent des cultures vivrières. Quant aux cultures industrielles, elles sont évidemment négligées par les salariés. Dans certaines régions où la main d'oeuvre locale est difficile à trouver à cause de la faible densité de population, parfois inférieure à un habitant au Km<sup>2</sup>, les employeurs laissent une certaine latitude aux autochtones salariés pour vaquer à quelques occupations coutumières. C'est le cas dans la forêt équatoriale, notamment chez les exploitants miniers. Les travailleurs disposent chaque année du temps nécessaire au défrichement. Dans une mine d'or du Moyen Congo l'employeur va même plus loin : dans le souci de ne pas déranger les activités traditionnelles : en saison sèche, quand il y a clair de lune, il autorise le travail de nuit pour que les hommes puissent aller ensuite à la chasse. (II b) (2).

Certains ressortissants ruraux préfèrent ainsi la vie de salarié à la vie traditionnelle, surtout s'ils sont d'humble extraction et aussi là où les ressources sont limitées, où l'argent est rare : ils peuvent plus facilement payer les impôts et se procurer une ou plusieurs femmes tout en

---

(1) Il est à peine besoin de dire qu'il ne s'agit que de volontaires. Il n'y a pas de travail forcé en Afrique française.

(2) Les chiffres romains renvoient à la bibliographie annexe.

restant dans leur groupe d'origine où ils améliorent éventuellement leur rang dans la hiérarchie sociale et acquièrent même du prestige s'ils parviennent à la petite maîtrise dans l'entreprise.

Les jeunes garçons apportent la totalité ou la majeure partie de leur salaire à leur famille. Quant aux jeunes filles (1) il semble que leur salaire soit surtout utilisé par elles à des fins vestimentaires. Les jeunes salariés ne se rendent donc pas matériellement indépendants vis-à-vis de leurs aînés et leur comportement ne peut pas toujours changer du fait de leur nouveau genre de vie. L'emprise familiale reste forte: une entreprise de textile de la région de Dakar n'eut pas de succès auprès des jeunes travailleurs lorsqu'elle lança une cantine bien qu'il ne leur fût demandé aucune participation: ils étaient tenus de prendre leurs repas en famille (III)

La stabilité de cette main d'oeuvre rurale est très variable. Tous les cas sont possibles: le salarié permanent dans la même entreprise, celui qui est saisonnier, celui qui n'est permanent que dans la condition de salarié. Nous allons en donner trois exemples:

1<sup>o</sup>/ Dans la Région de Dakar les entreprises proches de la "ville satellite" de Dagoudane Pikine et de la ville de Rufisque préfèrent employer la main d'oeuvre de villages traditionnels lébous, qu'ils considèrent comme plus stable que celle des centres urbains, du moins en ce qui concerne les adultes. (III)

2<sup>o</sup>/ Dans certaines régions le personnel se renouvelle à l'intérieur d'une masse de travailleurs, mi-ouvriers, mi-paysans, qui vivent à proximité et dont le salaire est un appoint. La plupart s'en vont et reviennent sans avoir oublié le rudiment de métier appris: le milieu rural devient ainsi un milieu ouvrier en puissance. Un bon exemple de cet état de fait est fourni par la fabrique de textiles de la région de Bouaké, en Côte d'Ivoire, qui emploie près de 700 travailleurs dont 400 adultes, 200 jeunes garçons, 80 jeunes filles, pour 80% du groupe ethnique Baoulé. Quand quelqu'un part temporairement il amène souvent un remplaçant; sinon le recrutement se fait par relations. 70% de la main d'oeuvre est ainsi stabilisée dans cette double vie qui ne s'accompagne pas d'une double morphologie sociale (IV)

3<sup>o</sup>/ Les huileries du Plan (2) du Dahomey fonctionnent à effectif réduit de près de moitié (350 au lieu de 600) de Juillet à Novembre, période de moindre production de la palmeraie. Les manoeuvres (450) qui appartiennent pour 80% au milieu rural environnant (Gouns du groupe Torri), et vivent presque tous dans des villages traditionnels sont temporairement reclassés dans la proportion de 60 à 70% au service de rénovation de la

---

(1) Les cas de jeunes filles du milieu rural travaillant en usine sont assez rares: signalons chez les Lébous de Thiaroye s/mer (près de Dakar) les ouvrières des fabriques d'allumettes et d'emballage et chez les Baoulé (près de Bouaké, Côte d'Ivoire) celles de la fabrique de textiles.

(2) Voir plus loin.

palmeraie qui a précisément besoin alors d'un appoint de main d'oeuvre. Ces travailleurs non spécialisés peuvent avoir ainsi une certaine garantie d'emploi toute l'année et ne sont pas contraints d'émigrer malgré le surpeuplement (1).

+  
+ +

Les camps des travailleurs comprennent des étrangers à la région et des autochtones qui ont préféré ne plus vivre en village traditionnel pour des raisons de transport (village trop éloigné du lieu de travail) ou pour bénéficier d'un logement en "dur" ou encore échapper partiellement à la tutelle du clan. Les autochtones qui se placent dans telles conditions ne se rendent cependant pas indépendants de leur groupe tribal, notamment en matière de droit coutumier. Les "Juges" traditionnels sont appelés par l'employeur lorsqu'il s'agit de régler un palabre concernant des travailleurs de leur groupe ethnique. D'une manière plus générale il arrive que lorsqu'une entreprise emploie des travailleurs de divers groupes ethniques d'une zone assez proche les chefs de chaque camp, qui correspond à un groupe, soient reconnus par l'Administration comme chefs coutumiers et placés sous l'autorité des chefs de tribu de la subdivision administrative (II b).

Il n'est pas dans notre propos de décrire les conditions de vie des travailleurs dans les camps mais seulement l'influence de ceux-ci sur le milieu rural : cette influence peut s'exercer directement ou par l'intermédiaire des employeurs; elle est surtout d'ordre économique. Les salariés ont d'abord des besoins alimentaires à satisfaire. Une entreprise de brousse est obligée de s'occuper d'eux en une certaine mesure et elle fait souvent appel aux cultivateurs pour la fourniture de denrées vivrières, en particulier en Afrique Equatoriale Française et au Cameroun, dans les régions où la base de la nourriture est encore le manioc roui (2). L'entreprise fait ouvrir d'habitude un marché hebdomadaire de manioc dans quelques villages et vient en prendre livraison, à un taux un peu inférieur au prix local mais en s'engageant à en acheter régulièrement une certaine quantité et même, dans un cas, tout ce que l'on veut vendre. L'entreprise achète parfois d'autres denrées comme la banane plantain, mais les salariées traitent aussi directement avec les cultivateurs. Ceux-ci ont ainsi le moyen de commercialiser leurs produits vivriers et sont donc amenés à étendre leurs cultures (3). Le revenu de certains de

---

(1) Données personnelles

(2) Les essais d'introduction de riz dans l'alimentation y sont restés infructueux jusqu'à ce jour.

(3) L'introduction des cultures maraîchères n'est pratiquement en relation qu'avec l'urbanisation. On peut tout au plus parler de potagers pour le ravitaillement européen des entreprises de brousse.

de ces produits échoit aux femmes qui leur font subir le traitement nécessaire à leur consommation et les revendent elles-mêmes (1); la situation des femmes change, elles s'habillent, c'est-à-dire qu'elles sortent de l'état de quasi nudité; elles achètent à la factorerie divers ustensils de cuisine; quelques-unes investissent leur capital dans un petit commerce; elles acquièrent ainsi une certaine indépendance vis-à-vis de leur mari. Dans les régions où croît l'élaeis les hommes tirent d'habitude un substantiel revenu de la vente du vin de palme aux salariés, qui n'ont, en brousse, que ce moyen de s'alcooliser. Quelques entreprises rétribuent des chasseurs plus ou moins régulièrement afin de disposer de viande à distribuer à leurs travailleurs. La plupart de ceux-ci ne peuvent en effet guère acheter directement la viande aux autochtones qui exigent des prix prohibitifs eu égard à leur pouvoir d'achat. (II)

L'artisanat à l'échelle du village tire rarement un bénéfice quelconque de la proximité d'une entreprise (2). On peut même dire d'une manière générale que "les traditions artisanales dans les pays sous-développés (sont) brusquement réduites au néant par l'équipement industriel" (V). Un bon exemple en est donné par la fabrication de l'huile de palme en pays Adioukrou (Côte d'Ivoire). Avant l'installation d'une huilerie moderne d'une capacité de 4000 t. la transformation des produits, extraction de l'huile, concassage des palmistes et fabrication du savon, prenait sans doute aux femmes adultes une proportion de leur temps supérieure à 50%. De plus elle occupait une part appréciable du temps des jeunes et des vieillards. Désormais on demande simplement à quelques-unes d'entre elles, les femmes des grimpeurs, un travail plus court, le transport des régimes jusque sur les pistes des collectes... Elles n'ont plus le revenu provenant de la vente des palmistes et ne reçoivent plus le pourcentage d'huile qui leur revenait de droit. D'autre part elles n'ont plus la période de vie collective que représentait la vie au campement (3) où elles dépensaient peu grâce aux vivres, volailles et gibier qui y étaient rassemblés (4). La création de l'usine a bouleversé l'équilibre des revenus de l'homme et de la femme, ce qui est particulièrement grave dans cette société matrilineaire où la femme est "très âpre à sauvegarder son indépendance économique". Si "le premier problème (celui des revenus) peut se résoudre partiellement par une adaptation des règles coutumières" il n'en est pas de même du second, celui de l'emploi.

L'introduction de moyens mécaniques dans le traitement ou la transformation de produits agricoles n'a pas eu partout les mêmes incidences que dans la société Adioukrou. En général les femmes ont bien accueilli les machines qui les soulageaient d'une opération pénible et non rémunératrice, que ce soit pour le battage du paddy au Soudan ou le décorticage du maïs au Dahomey. Le conservatisme qui leur est attribué n'est pas aussi

---

(1) Par exemple les bâtons de manioc et l'huile de palme.

(2) En pays équatorial il est à signaler la fabrication de tuiles de bambou pour recouvrir les cases des camps de manoeuvres

(3) C'est là que vivait la moitié de l'année et durant la semaine tout un groupe de grimpeurs avec femmes et enfants,

(4) (V) p. 34, 2.43.

étroit qu'une observation superficielle pourrait le faire croire. Les femmes peuvent excepter comme les hommes les changements techniques lorsqu'elles se rendent compte de leurs avantages. Dans le milieu rural africain le progrès matériel qui ne s'accompagne pas de bouleversement dans la vie traditionnelle ne se heurte pas à une opposition plus vive qu'en un autre milieu. Et cette opposition ne se manifeste vraiment, comme ailleurs, que lorsque des intérêts sont lésés.

L'artisanat rural a beaucoup plus souffert du commerce européen que l'industrialisation puisque presque tous les produits manufacturés sont importés dans les territoires français d'Afrique. Cependant les cas sont parfois complexes. Par exemple les textiles fabriqués industriellement hors de l'Afrique, et même en Afrique en une faible mesure, ont considérablement réduit le tissage artisanal mais celui-ci a pu subsister en utilisant les filés fabriqués industriellement.

Parmi les industries extractives ayant un caractère artisanal l'orpaillage a subi les conséquences des bas cours mondiaux imposés à ce métal et la production a beaucoup décliné ces dernières années (1).

+  
+ +

Les relations sexuelles entre salariés et femmes du milieu rural ne sont en général que passagères. Bien des travailleurs restent célibataires jusqu'à 25 ans et au delà faute de pouvoir se constituer une dot. Aussi la prostitution est-elle florissante; c'est une source de revenus pour certains autochtones au point qu'au Moyen Congo une entreprise ait cru devoir intervenir pour que les célibataires ne soient pas trop exploités par les gens mariés (2). La proximité d'un camp de travailleurs perturbe donc parfois la vie sexuelle normale des villages avoisinants. Ce n'est pas vrai de tous les groupes ethniques. Il semble que dans certaines régions matrilineaires du type bantou central la vie conjugale soit plus stricte que chez certains groupes patrilineaires; l'environnement industriel ne change rien au comportement à cet égard. On peut ainsi différencier les Bakongo matrilineaires et les Bakota patrilineaires d'A.E.F. méridionale : ceux-ci mènent une vie sexuelle nettement plus libre que

---

(1) Pour l'étude de l'orpaillage, voir Balandier, G. L'or de la Guinée Française, Présence Africaine n°4.

(2) En faisant apposer un avis d'interdiction, sous peine d'amende, de telles relations sexuelles.

ceux-là. Les incidences démographiques de ces relations sexuelles sont en général minimales mais il est évident que les femmes qui s'y livrent ne contribuent guère à la perpétuation de l'espèce. Dans les camps la plupart des travailleurs d'un certain âge sont polygames : c'est le seul moyen qu'ils aient eu d'investir leur argent. Aussi dans les villages où ces travailleurs prennent des femmes, qui ne sont pas nécessairement leur village d'origine, le traditionnel des mariages se trouve détourné au profit de ces preneurs qui accaparent plus de femmes que ne l'aurait justifié leur position sociale s'ils avaient conservé leur ancien genre de vie (II).

≠ le circuit

+  
+ +

Le milieu rural bénéficie des réalisations sociales des entreprises de brousse : celles-ci créent presque toujours un dispensaire auquel ont accès les villageois environnants, et une école que fréquentent les enfants de ceux-ci dans la mesure des disponibilités. D'une manière plus générale l'infrastructure que toute industrie est obligée de créer en milieu rural profite au paysans et non seulement les conditions sanitaires et scolaires sont améliorées mais l'isolement des villages est rompu par l'ouverture des voies de communication vers les centres urbains.

+  
+ +

Les terres sur lesquelles s'installe une entreprise appartiennent en général coutumièrement à un groupe ethnique, ce sont des biens claniques. Le permis d'exploitation délivré à une entreprise préoccupe fort peu les intéressés qui acceptent passivement l'installation étrangère (1) ; mais s'il veut leur collaboration active le chef d'entreprise doit user de son ascendant personnel - ou de procédés magiques - C'est ainsi que la forêt, qui fait peu à peu place aux plantations d'élaeis de l'Institut de Recherches sur les huiles et oléagineux à Sibiti (Moyen Congo), était considérée comme inviolable par les autochtones Bayaka à cause de sa proximité de l'ancien village du chef de cette tribu. Le directeur de la station leva cet interdit au cours d'un relevé qui l'orienta sur un acajou sacré, ce qui lui conféra le droit de défricher, c'est-à-dire qu'il put dès lors avoir de la main d'oeuvre (II b)

---

(I) Ils ne réagissent même pas lorsque des femmes de travailleurs font des cultures sur leurs terres.



Le paysan africain ne participe à l'industrialisation que s'il y voit son intérêt dans l'immédiat. Lorsque le service de l'agriculture de l'AEF voulut développer la production de l'huile dans le district de Sibiti au Moyen Congo il commença par créer des plantations familiales d'élaeis auprès d'un certain nombre de villages; on put faire défricher et planter assez facilement à l'aide de primes mais quand il s'agit d'entretenir rien ne fut fait et beaucoup de palmiers moururent étouffés. Il fallut se résoudre à payer les propriétaires pendant quelques années pour qu'ils consentent à travailler sur ce qu'on leur avait dit être leurs propres plantations (II b). Lorsque le stade de la cueillette fut atteint ils alimentèrent convenablement l'huilerie qui venait d'être construite. Ainsi même dans ce cas où il n'y avait pratiquement pas concurrence d'autres cultures industrielles et où par conséquent les ressources monétaires étaient très limitées il fut difficile d'élever le niveau de vie du paysan. D'une manière plus générale l'Africain se méfie de toute initiative administrative lorsqu'elle est à longue échéance et se soucie peu d'acquérir dans un avenir non immédiat des biens à transmettre à ses enfants. Le clan l'incite à regarder vers le passé plus que vers l'avenir. On ne peut le faire changer de perspective qu'avec du temps et de la patience.

"Les huileries du Plan (I) équipent les palmeraies naturelles appartenant aux producteurs autochtones (2); elles sont entièrement assujetties à l'apport volontaire des producteurs. Leur fonctionnement s'apparente à celui des coopératives viticoles du Sud de France. Elles impliquent donc une modification profonde de l'économie familiale des populations intéressés par le palmier à huile et une adaptation à une forme de vie plus moderne."

L'effort d'éducation des populations a donné des résultats parfois remarquables et la production des huileries de palme du Plan est en progression constante; elle a augmenté de 60% de 1955 à 1956. Au Dahomey notamment ont été vaincues les réticences de la population, décrites ainsi en 1954 (3) : "L'installation des huileries industrielles dans la palmeraie a ouvert de nouveaux débouchés aux producteurs de régime de palmes. La meilleure mesure que l'on puisse prendre des réactions de la population à l'industrialisation est donnée par la répartition actuelle de courants de vente... les deux tiers des producteurs ont actuellement choisi de continuer à vendre aux femmes et aux commerçants. Ce sont principalement les

---

(1) Communication de M. Sournies, directeur de l'huilerie de palme de Dabou (Côte d'Ivoire). Le Plan est celui permettant la répartition des crédits du FIDES (fonds d'investissement et de développement économique et social)

(2) En relation avec ces huileries ont été créés dans certains territoires par le service de l'agriculture des services de rénovation de la palmeraie.

(3) (VI) annexe II p. 61-62-63.

petits producteurs... il est vraisemblable que le pourcentage de la production réservée à l'usine ne dépasse pas 25 à 30% de la récolte commercialisée. Les avantages invoqués par ceux qui restent attachés au système traditionnel de vente (1) ne leur paraissent pas compensés les avantages de prix lors des ventes à l'usine". Mais toutes les huileries n'ont pas encore atteint leur capacité de production car tous les groupes ethniques ne se sont pas acquittés également de leur fonction d'approvisionnement. En particulier les Adioukrou de la subdivision de Dabou, en Côte d'Ivoire, n'ont pas réagi comme il était prévu aux sollicitations de l'industrie. "Depuis son démarrage en Novembre 1950 l'exploitation de cette usine a en effet connu de nombreuses vicissitudes." Comme cause principale on peut mentionner : (2)

1<sup>o</sup>/ La désaffection des Adioukrou pour lesquels le palmier n'est pas considéré comme une véritable production mais traité en économie de cueillette au sens très extensif du terme. Ils sont sollicités par deux productions plus lucratives : le cacao et le café.

2<sup>o</sup>/ La régime foncier coutumier de la palmeraie dont l'usufruit est réservé aux chefs de lignées maternelles (3); les jeunes accordent leur préférence au cacao et au café qu'ils essaient de traiter en production industrielle bien que ces cultures soient des biens de la famille maternelle et ne récoltent les palmiers que contraints et forcés. Pendant la grande saison de la cueillette (1<sup>er</sup> semestre), qui correspond à la plus forte production du palmier à huile, la palmeraie est ainsi traitée en collectif au bénéfice des chefs de lignée maternelles mais il n'ont plus sur les jeunes la même autorité qu'autrefois et le palmier tend à être délaissé (4).

3<sup>o</sup>/ La résistance des femmes due à la ruine de leur industrie artisanale, comme nous l'avons montré antérieurement.

Cependant l'usine dépasse maintenant la moitié de sa capacité de production car il s'établit actuellement un rapport entre les cours du café et du cacao d'une part et celui de l'huile de palme d'autre part qui <sup>est</sup> moins défavorable à ce dernier produit. Et une palmeraie coopérative créée par le service de l'agriculture augmentera et régularisera l'approvisionnement.

(1) Les raisons données sont essentiellement la nécessité de la fabrication pour la consommation domestique et la possibilité d'obtention d'avances. "La faiblesse des revenus.. entraîne l'endettement des cultivateurs et la mise en gage de ses terres... (il y a de plus) instabilité de la propriété foncière." (VI) rapport général p. 2

(2) D'après la communication de M. Sournies et (V)

(3) Il existe aussi des palmeraias paternelles et certains villages ont transformé les palmeraias en palmeraie collective du village, inaliénable.

(4) Durant le 2<sup>o</sup> trimestre l'exploitation est abandonnée aux grimpeurs.

Comme la cueillette ne dure que la moitié de la semaine les hommes disposent du reste du temps pour des cultures industrielles et la vente des régimes à l'usine leur est donc avantageuse. Seules les femmes sont frustrées et leur résistance pèse encore sur l'approvisionnement de l'usine. Le fait que le système de parenté soit matrilineaire ne permet pas de remédier facilement à un bouleversement de la coutume de cette sorte: "la vente directe des régimes de palme à l'usine, en supprimant une activité artisanale qui assurait le plein emploi à des femmes de tout âge et de toute situation, crée un déséquilibre qui pourrait être corrigé dans la mesure où se présenterait une activité qui, d'une part, soit également ou plus rémunératrice, et d'autre part assure le plein emploi. L'intérêt se confond ici avec celui de la mise en valeur de la région. On mesure ainsi l'injustice qui consiste à attribuer à la paresse des populations des réactions qui sont dues au contraire à la défense légitime du droit du travail (I)".

Les traditions de la société Adioukrou, où la palmeraie occupe une place privilégiée, l'empêchent de l'abandonner pour le café et le cacao. Comme "la capacité globale de travail semble insuffisante pendant les périodes de pointe..., de plus en plus fréquemment les planteurs de café et de cacao emploient saisonnièrement des manoeuvres, venant du Nord, pour le défrichage et l'entretien des plantations." (I)

+  
+ +

Les entreprises de brousse servent au milieu rural de relais vers les centres urbains. Leur influence s'étend d'abord localement mais elle peut s'exercer sur d'autres territoires que celui où elles se trouvent et la majeure partie de la main d'oeuvre peut être étrangère au pays. C'est le cas là où il y a peu de population et aussi lorsque les populations rurales peuvent se livrer à des cultures industrielles riches, telles que le café et le cacao. Au Moyen Congo une exploitation jumelée aurifère et forestière du Mayombe n'a pu avoir sur place que la moitié (environ 300) de ses travailleurs - dont 100 seulement sont d'ailleurs des autochtones, les autres des étrangers résidant dans le pays - et elle sert d'étape, vers Pointe Noire surtout, aux populations rurales de plusieurs districts du Moyen Congo et du Gabon (IIa). En basse Côte d'Ivoire une conserverie d'ananas n'a parmi sa main d'oeuvre (600 environ) que 13% d'originaires de la région et recrute en Haute Volta (79%). L'attraction des centres urbains et en particulier d'Abidjan, est d'ailleurs telle auprès des Voltaïques que cette entreprise est obligée d'envoyer des chefs d'équipe dans leurs pays pour persuader les gens de venir travailler avec eux (IV). Cependant certaines fractions de groupes ethniques sont restées terriennes et si elles donnent des travailleurs aux entreprises ceux-ci n'ont pas d'autre ambition que la condition de salarié en milieu rural. C'est le cas des Banzabi employés par une mine d'or à la frontière du Moyen Congo et du Gabon (IIc)

Les entreprises de brousse peuvent donc avoir une influence à distance sur le milieu rural. D'une manière plus générale l'institution qu'est le salariat a des répercussions sur le milieu rural. Certaines sont d'ordre socio-économique. Les salariés envoient des fonds en leur pays d'origine. Le cas le plus typique est celui des Mossi de Haute Volta : ce groupe de près de 2 millions d'individus est partiellement entretenu sur place par quelques centaines de milliers de travailleurs migrants des plantations et des entreprises de Gold Coast et de Côte d'Ivoire. Les travailleurs urbains de certains groupes ethniques tendent à réadapter leurs liens sociaux à leur nouvelle vie et diminuent ou cessent les envois de fonds en brousse. S'il n'y a pas alors de développement rural compensateur la conséquence en est une intensification de l'exode rural.

On note d'autre part un affaiblissement dans le processus d'intégration dans le groupe, là où la société est en changement comme c'est le cas partout sous l'influence de la colonisation européenne. Un exemple en est donné par M. Mercier chez les Somba du Noed Dahomey où les institutions sont en décadence : les jeunes gens ont tendance à considérer que le passage par la condition de travailleur migrant est une forme d'initiation à la virilité(1)

Enfin les conséquences démographiques de l'industrialisation sur le milieu rural sont difficile à différencier de celles de l'urbanisation qui se traduisent par des changements dans le sex-ratio, la répartition des âges : proportion élevée de moins de 20 ans et de femmes.

## 2ème PARTIE

La modernisation agricole au sens strict consiste en l'introduction de nouvelles techniques d'exploitation du sol. Cependant la production rurale s'est surtout développée selon les techniques traditionnelles, auxquelles ont été apportées éventuellement des améliorations, et les conséquences économiques et sociales sur le paysanat de l'extension des cultures vivrières et industrielles ont été beaucoup plus importantes que les quelques expériences de mécanisation des cultures. Celles-ci n'en sont pas moins instructives. Elles semblent montrer que le cultivateur africain n'est pas encore à même de profiter utilement de tous les avantages incontestables que cette technique peut apporter. Il ne saurait être question de répéter

---

(1) Mercier P. L'affaiblissement des processus d'intégration dans des sociétés en changement. Bulletin de l'IFAN Tome XVI, série B N° 1-2 Janvier 1954.

ici toutes les considérations sur la mécanisation des cultures qui ont déjà été présentées ailleurs (VII). Nous nous limiterons aux incidences sociales qu'a occasionnée l'introduction de la machine agricole dans le milieu rural. Rappelons seulement que dans quelques-uns des pays dits tropicaux secs de l'intérieur du continent africain la motoculture est le moyen le plus efficace que puisse avoir le cultivateur africain pour sortir de sa condition précaire. Elle lui permet en effet, pendant la courte période de culture qui lui est imposée par le climat, de multiplier les surfaces cultivées. Lorsque la culture irriguée, qui multiplie la production pour une même surface, est possible, la mécanisation agricole est moins utile. Cependant ces affirmations sont trop générales et trop théoriques pour n'avoir pas été contredites ou nuancées par les faits, c'est-à-dire les réactions du milieu humain aux changements techniques.

Le Bloc Expérimental de l'Arachide - appelé maintenant Secteur Expérimental de Modernisation Agricole de Kaffrine - est une entreprise de motoculture créée au Sénégal en 1947, qui comprend environ 3000ha exploités en association avec 1700 colons (I). Il fut "mis l'accent, dès le départ, sur l'intérêt social des nouvelles données techniques; l'idée de base était (celle) d'une participation très étroite du cultivateur sénégalais à la modernisation de son agriculture... Il fut fait appel en premier lieu à un groupement religieux particulier dont la morale avait un caractère économique certain : Les Mourides (2). Il s'agissait de "limiter les actions destructives de ce groupement et de le stabiliser à l'intérieur d'une organisation technique contrôlée". On pensait aussi "faciliter le démarrage d'une opération de vulgarisation des moyens mécaniques de culture grâce aux possibilités financières que pourrait offrir un groupement important, et aux facilités de répercussion des instructions techniques que permettait la stricte hiérarchisation de la communauté". Mais ce fut un échec : "le système mouride, de caractère féodal, ne laissait pas suffisamment de place à l'initiative de l'individu et à l'intérêt qu'il pouvait prendre sur sa part de récolte.. Cet obstacle, trouvé dans une certaine structure agraire coutumière, est loin d'être l'apanage exclusif du groupement Mouride. En effet on estime qu'une forte proportion de la production d'arachide du Sénégal est commercialisée par un petit nombre de chefs coutumiers ou de parvenus récents qui font travailler pour leur compte, et sous la surveillance d'un "représentant", de nombreux talibés, navétanes (3) ou débiteurs divers. Les travailleurs ont vis-à-vis d'eux des rapports de clients, auxquels sont assurés les besoins journaliers contre leurs travaux cultureux d'hivernage. Si ce système peut trouver un équilibre dans ces liens coutumiers, il ne peut absolument pas permettre

---

(1) Capagne 1956; cela représente 200 familles.

(2) Dans cette secte musulmane, qui comprend essentiellement des Wolof, les chefs incitent les fidèles à la culture en prenant sur eux les péchés en même temps que les revenus des récoltes (VI)

(3) Talibé = fidèle - Navétane : voir plus loin.

l'intervention d'une troisième partie prenante qui se trouve être, pour ce qui nous concerne, l'intervention de la machine et de techniciens dont le but est de chercher à organiser les systèmes de culture.. la première réforme à opérer était donc de chercher à industrialiser la responsabilité de mise en valeur du lot de culture, de la mettre à l'échelon familial". C'est ce qui est en cours depuis 1953.

" L'association de la machine et du cultivateur (n'a encore consisté) qu'en une juxtaposition de certains travaux mécaniques faits par des salariés et de certains travaux manuels faits par le cultivateur.. Si l'on peut considérer que certains travaux lourds doivent faire l'objet d'une organisation collective (section préculturale) d'autres travaux doivent être laissés à l'initiative individuelle.. La deuxième réforme à opérer est de mettre à l'échelon familial.. le matériel de culture." (1). C'est ce que l'on fait par l'introduction de la culture attelée. On envisage enfin de décentraliser le crédit agricole" pour qu'il puisse étendre son action auprès du cultivateur isolé."

Cependant les problèmes humains sont loin d'être résolus." L'écueil de la création d'un salariat important lié à la mécanisation est à éviter. La formation du paysan à l'utilisation correcte des moyens et méthodes proposés est entièrement à faire. La mise au point d'un régime agraire adapté est à poursuivre. Il s'agit là bien moins de toucher aux traditions respectables de la coutume qu'à de fâcheuses habitudes prises dans des temps récents, sous l'empire de l'économie de traite (2)". C'est ainsi que certains colons ont tendance à recourir à des travailleurs salariés ou des navétanes (3), tandis que d'autres ne sont que des "clients" d'un chef coutumier. D'autre part il n'a pas été possible de faire payer les redevances correspondant réellement au coût des travaux, parce que l'infrastructure est encore trop lourde par rapport aux surfaces cultivées et parce que les colons ne sont pas préparés psychologiquement à des dépenses absolues qui n'ont qu'une valeur relative.

Les structures sociales ne sont pas adaptables directement, quelles qu'elles soient, à un travail de type industrialisé. Une théocratie comme celle des mourides n'a rien de commun avec une association collectiviste moderne, bien qu'elle en ait certaines apparences. Il n'est pas non plus facile aux cultivateurs africains de constituer entre eux une coopérative aussi complexe que le nécessiterait la mécanisation intégrale. Ils n'ont d'une part pas encore assez dégagé leur personne de la communauté familiale à laquelle ils appartiennent (VII). D'autre part ils n'acceptent d'assumer

---

(1) (VIII) p. 202-203 IID

(2) (VIII) p. 210 III, 4

(3) Voir plus loin

librement les obligations qui découlent d'une coopérative que si elle est gérée à leur niveau (I).

Aussi renonce-t-on actuellement, dans les entreprises de motoculture qui ne se préoccupent pas uniquement de la production, aux opérations mécanisées qui ne sont pas indispensables et introduit-on la culture attelée(2). C'est là un stade qui semble souhaitable sinon nécessaire eu égard à la mentalité paysanne. Les cultivateurs africains ne sauraient être assimilés à des producteurs nord américains d'arachide, de riz ou de coton : ils ne savent encore utiliser la machine qu'avec un encadrement ou au moins un conseiller européen et la motoculture n'a pour eux aucune valeur éducative lorsqu'elle exige une organisation complexe. Ils ne sont pas encore assez coopératifs pour accepter des conditions d'exploitations économiquement saines en mécanisation avancée. Seules certaines expériences à échelle relativement réduite de mécanisation partielle des cultures, au stade précultural, peuvent être considérées comme des succès, au Soudan et en Haute Guinée notamment. Les intéressés ont accepté de grouper leurs terres et de les gérer en coopérative.

A l'Office du Niger les colons, qui sont maintenant 25.000, ont été introduits à une époque où la culture irriguée ne se faisait pas mécaniquement. Depuis quelques années la mécanisation des cultures prend de l'importance, surtout dans le secteur rizicole (VII). Cependant les colons sont restés des fermiers qui cultivent eux-mêmes le sol; leurs revenus leur permettraient pourtant d'employer une main d'oeuvre salariée comme le font les colons du Gezira Scheme dans l'Etat du Soudan (IX) et certains associés du bloc de l'arachide; s'ils n'agissent pas ainsi c'est avant tout parce qu'ils proviennent de groupes ethniques (3) où le travail des champs n'est pas réservé à une caste inférieure comme dans la vallée du Nil ni tenu en aussi piètre estime que dans le Sénégal Central. C'est aussi parce qu'ils envoient à leur famille du pays d'origine une somme que l'on a pu évaluer à 10% du revenu en espèce chez les Mossi, qui viennent de la Haute Volta(4).

Mais l'expérience menée depuis plus de 20 ans par l'Office du Niger n'a encore aucune valeur éducative pour les colons qui ne jouent aucun rôle effectif dans la gestion de l'organisme et sont considérés par leurs tuteurs comme des mineurs à perpétuité. Leur état d'esprit est celui de gens entrés provisoirement dans un monde étranger au leur (IX). Il faut dire à la décharge des tuteurs qu'ils ne disposent pas vis-à-vis de colons de moyens de contrôle aussi efficaces que vis-à-vis de salariés.

---

(1) Ce ne semble pas être le cas des sociétés mutuelles de production rurale, créées pour " démocratiser " les sociétés de prévoyance, groupements paraadministratifs dirigeant les producteurs africains.

(2) Il y a aussi des raisons financières à cela.

(3) Une partie de ces colons sont des paléonégritiques.

(4) D'après une communication de M. Hammond, anthropologue américain.

L'extension des cultures industrielles a permis aux cultivateurs d'accéder à un certain pouvoir d'achat. Mais dans les régions éloignées de la côte le coût du transport est tel que la production agricole s'écoule à bas prix et que les produits manufacturés sont vendus à des prix élevés. A l'intérieur de l'Afrique Occidentale peu d'industries de transformation traitent les matières premières d'origine végétale, pour des raisons d'approvisionnement en carburant avant tout (I). En Afrique Equatoriale l'industrialisation est favorisée à l'intérieur du continent par l'énergie hydroélectrique (2). Il existe peu de combinats agricoles (3) dans les territoires français d'Afrique. Presque tous sont situés au Moyen Congo (4), dans un pays subéquatorial qui permet 2 récoltes par an (II c). En Afrique occidentale, en pays de climat soudanien il est possible d'alterner 2 cultures dont l'une irriguée, en saison sèche, Un essai est en cours au Niger. Mais ces pratiques supposent une installation qui dépasse les moyens des cultivateurs. La plupart subissent une longue période inactive (5). Ce potentiel rural est actualisé en une très faible mesure dans des industries fonctionnant en morte saison (6). Les combinats agricoles existants ont été institués dans le cadre du salariat et il en serait difficilement autrement car la technique du " mixed farming " exige une organisation complexe et des connaissances que n'a pas encore le paysan africain. Aussi n'ont-ils pas plus d'influence directe sur le milieu rural que n'importe quelle industrie de brousse. Les combinats industriels (7) envisagés là où l'énergie hydroélectrique serait à bas prix (8) semblent devoir entraîner les mêmes incidences que les créations urbaines sur le milieu rural, notamment:

- d'ordre démographique : désertion des campagnes par les jeunes
- d'ordre économique : hausse des prix.

Comme conséquences spécifiques ils donneraient lieu à des déplacements de population.

---

(1) La Fabrique de textile de Bouaké n'est qu'à 500 Km d'Abidjan. Le coton de l'Office du Niger n'est transformé, partiellement, qu'à Dakar. Les huileries et savonneries d'arachide et karité du Soudan et de Haute Volta subsistent difficilement.

(2) Fabriques de textiles de Bangui et Brazzaville, à un point de rupture de charge.

(3) On désigne ainsi des entreprises mixtes d'agriculture et d'élevage.

(4) Plateau Batéké et vallée du Niari.

(5) Le cultivateur qui va chercher un emploi de manoeuvre saisonnier dans les industries urbaines en saison sèche a de plus en plus de difficultés à trouver du travail du fait de la mécanisation de beaucoup d'opérations de manutention.

(6) Exemple Huilerie d'arachide de la vallée du Niari (Moyen Congo).

(7) Entreprises mixtes d'extraction et de transformation sur place de la matière première.

(8) Konkouré en Guinée, Kouilou au Moyen Congo.



Alors que les plantations d'élaeis ne modifient guère le milieu rural, les plantations de café et de cacao sont une nouveauté pour les Africains(1). Il apparaît une espèce nouvelle de paysans, celle des planteurs : c'est surtout caractéristique de la Côte d'Ivoire, où les autochtones jouent souvent le rôle d'employeurs d'une main d'oeuvre salariée recrutée principalement chez les Mossi de Haute Volta. Leur niveau de vie s'est rapidement élevé. " On pourrait supposer que cet argent européen et les dépenses qu'il permet servent seulement à l'europanisation de la population africaine, au point de vue matériel et à la longue également au point de vue spirituel. Ceci n'est pourtant que partiellement vrai : en effet la plus grosse partie de l'argent gagné par les produits industriels est dépensée suivant le système traditionnel des valeurs; c'est pourquoi il n'affaiblit guère l'organisation sociale traditionnelle et bien au contraire contribue à la maintenir et dans certains cas même en permet l'expansion." (2). Les populations de la basse Côte d'Ivoire "montrent à la fois une désaffection pour leurs activités traditionnelles et une incapacité d'adaptation à d'autres activités " (3) à part leur participation éventuelle aux affaires locales, à l'exception toutefois des Adioukrou comme nous l'avons vu, à cause du rôle économique important que jouent les classes d'âge et de l'effacement relatif de la famille dans la vie collective du village " (4). Dans cette société on constate chez les jeunes surtout un " renforcement de l'esprit collectif" qui "se traduit.. par la constitution de groupes d'individus s'associant dans un but d'essor économique. La création de nouvelles plantations, l'achat d'un motodécortiqueur de café, la reprise de l'exploitation des palmeraies familiales abandonnées sont réalisées par ces sortes de coopératives avant la lettre".

L'introduction de salariés dans le milieu rural n'a pu se faire à grande échelle que pour des cultures arbustives riches. Pour les aider à cultiver l'arachide les cultivateurs du Sénégal ont recours à des travailleurs migrants venus du Soudan ou de Guinée pour une campagne et appelés des navétanes. Ce ne sont pas des salariés. Ils disposent d'un champ et bénéficient de sa récolte en échange de leur travail. Le nombre de ces navétanes peut s'élever à 50.000 (5).

+  
+ +

Certaines populations rurales vivent en partie, ou presque totalement, de l'élevage ou de la pêche. La modernisation de ces activités s'est heurtée à de grandes difficultés. En ce qui concerne l'élevage pratiqué presque exclusivement par les Peuls ils n'est guère possible de leur faire comprendre rapidement par simple persuasion l'intérêt de la

---

(1) Les bananeraies produisant pour l'exportation aussi.

(2) X, deuxième partie, chapitre 3. (3) (V) p. 47 13-5. (4) (V) p.15,1.42.

(5) Il est aussi fait appel à des travailleurs des régions proches pour une opération.

commercialisation de leurs produits. La pêche artisanale a été modernisée par l'adjonction de moteurs aux pirogues, mais l'intérêt en est très limité et l'on envisage d'introduire à Dakar des chalutiers dont les pêcheurs fourniraient les équipages.

+

+ +

La modernisation du milieu rural ne peut s'effectuer sans un minimum d'infrastructure. Cependant la modicité des réalisations actuelles et le faible pouvoir d'achat des ressortissants ruraux en général ne permettraient pas l'équipement systématique du milieu rural en artisans capables de répondre aux besoins nouveaux nés de l'utilisation d'objets manufacturés et d'engins motorisés. A part quelques exploitations mécanisées ce sont en somme les centres urbains qui viennent en aide au milieu rural à cet égard, dans la faible mesure où il en a besoin (1).

L'artisanat traditionnel ne semble pas pouvoir s'adapter aux exigences des outils européens et l'on envisage de former des artisans ruraux du bois, du fer et de l'habitat dans des centres d'apprentissage, en adoptant au stade ultérieur le système du compagnonnage.

En ce qui concerne l'artisanat du bois signalons un essai d'essaimage dans un certain nombre de gros villages du Sénégal de menuisiers qui étaient des jeunes gens choisis sur place et instruits en un an au centre de formation professionnelle rapide de Dakar. L'expérience s'est avérée décevante: la clientèle fait défaut, les cultivateurs de ce territoire sont trop pauvres pour faire vivre des artisans. Un projet d'amélioration de l'habitat tient compte de ces conditions: il consiste à utiliser les matériaux et le travail des intéressés avec l'assistance technique de moniteurs africains formés à cet effet.

---

(I) Bien que cela ne se rapporte pas au thème il nous semble intéressant de signaler qu'une nouvelle "forme d'artisanat est apparue dans les villes de quelque importance, dans les escales au commerce développé. Elle constitue l'effort spontané d'adaptation du milieu autochtone à la marée des objets et techniques d'Europe. Ces artisans sont bricoleurs. Anciens manoeuvres spécialisés ou spécialistes dans une entreprise européenne, ils se sont établis à leur compte. Polyvalent, en raison de la multiplicité des techniques actuelles, cet artisanat n'est que bien occasionnellement créateur, il est "réparateur de choses d'Europe".. Son industrie s'élève insensiblement... Lorsque l'amélioration du niveau de vie, l'évolution commerciale de la communauté permettent au groupe social d'assimiler des techniques plus complexes, donc plus coûteuses. Il s'agit donc là d'un artisanat nouveau, ou du moins évolué, mais d'une façon empirique et souvent hasardeuse" (XI) p. II-12.

## CONCLUSION

Le milieu rural dans son ensemble n'a été que très modérément touché par l'industrie dans les territoires français d'Afrique. Le phénomène urbain et le commerce européen y ont eu un retentissement d'une tout autre ampleur. L'introduction du salariat ou de salariés à la suite de l'implantation d'une exploitation mécanisée n'a pas bouleversé la vie traditionnelle du groupe. La vie salariée peut élever sur place le pouvoir d'achat d'un certain nombre de ressortissants ruraux en leur permettant d'exercer durablement ou temporairement une activité rémunérée. Elle peut aussi leur éviter d'émigrer malgré la pression démographique. L'influence des salariés non autochtones est assez négligeable sur l'ensemble de la population rurale environnante, sauf dans certaines régions où les cultivateurs peuvent valoriser leurs produits vivriers. Seule l'installation d'industries de transformation utilisant des produits locaux a dans certains cas eu des répercussions sur les sociétés africaines. Les systèmes familiaux n'ont pas toujours permis une adaptation rapide à une forme de vie plus moderne. Enfin les vicissitudes de la mécanisation des cultures donnent à penser que le milieu rural ne saurait être modernisé que par étapes dans ses modes de production, du moins dans le cadre du paysanat ou du colonat. Il en irait différemment avec des salariés mais cette solution aurait beaucoup d'inconvénients eu égard à ses avantages.

## BIBLIOGRAPHIE

La documentation présentée ici peut sembler pauvre mais dans les territoires français il n'y a pas encore eu beaucoup d'études relatives aux problèmes humains et parmi celles-ci quelques-unes seulement effleurent le thème qui nous est désigné. Les documents administratifs que nous avons pu consulter à Dakar ne concernent que l'AOF sauf exceptions. Il n'ont qu'un rapport très lointain avec le sujet et les indications qui en ont été tirées sont vraiment minimes. Aussi n'avons-nous pas même cru devoir les signaler.

### Introduction.

- (I) Richard-Mollard, J. Afrique Occidentale Française, Paris, Berger-Levrault, 3<sup>e</sup> éd. 1956.  
Introduction géographique à la fédération de l'AOF. Le chapitre sur la vie économique donne des renseignements valables en 1955 sur les industries.

Première Partie

- (II) Hauser, A. Les exploitations mécanisées du Moyen Congo Français  
Africa, XXIV, 2, Avril 1954, p.114-128

- Etude des centres mécanisés de production minière, forestière. des territoires du Moyen Congo. Les descriptions relatives à la main d'oeuvre et aux conditions de vie dans les camps donnent quelques indications sur les travailleurs qui vivent dans les villages avoisinant l'entreprise, sur les relations existant entre les villageois et les travailleurs des camps ou la direction de l'entreprise et sur quelques autres aspects de l'influence exercée par l'entreprise sur le milieu rural. La matière de cet article a été fournie par trois rapports d'enquête sur le travail au Moyen Congo, les deux premiers au titre de l'Institut d'Etudes Centrafricaines, le troisième au titre de l'Office de la Recherche Scientifique Outre Mer. Certaines données de ces rapports n'ont été utilisées que dans la contribution qui correspond à la présente bibliographie.  
(IIa, II b, II c,)

- (III) Hauser, A. Les industries de transformation de la région de Dakar, Saint-Louis du Sénégal, Etudes Sénégalaises, n°5 1954, p. 69-83.

- (IV) Les industries de transformation de la Côte d'Ivoire, Abidjan, Etudes Eburnéennes n°4, 1955, p. 106-113.

Ces deux études décrivent les conditions de l'industrialisation dans la région de Dakar et en Côte d'Ivoire et la main d'oeuvre employée dans les industries. Une petite partie des travailleurs vivent dans des villages traditionnels et leurs caractéristiques sont esquissées. L'influence exercée par l'entreprise sur le milieu d'origine des travailleurs migrants de la basse Côte d'Ivoire est mentionnée.

- (V) Dupire, M et Boutillier, J.L. Etude sur la société Adioukrou et la région de Dabou, Paris, Conseil Supérieur des Recherches Sociologiques Outre Mer, 1955, 48 p. ronéotées.

Cette étude a été faite à la suite des difficultés qu'occasionnèrent les Adioukrou à l'approvisionnement d'une huilerie de palme nouvellement construite. La description qui est donnée de la société Adioukrou et de son économie traditionnelle et actuelle permet d'apprécier ces difficultés.

On a là un exemple des conséquences que peut avoir l'équipement industriel pour l'industrie artisanale.

- (VI) Tardits, C. Enquête sociologique sur la population de la palmeraie du Sud-Dahomey. Paris, Office de la Recherche Scientifique et Technique Outre Mer 142 p. ronéotées. Rapport sur l'évolution des structures socio-économiques; la situation actuelle de la coutume foncière et l'incidence des mesures prises pour favoriser le développement économique de la région. En particulier les obstacles qui se sont opposés à l'action agricole et industrielle ont été examinés.

### Deuxième Partie

- (VII) Hauser A. Les sociétés africaines devant la mécanisation des cultures dans : aspects sociaux de l'industrialisation et l'urbanisation en Afrique au Sud du Sahara. Paris, Unesco, 1956, p. 579-589.

Cette étude concerne les transformations qui doivent résulter pour les paysans et les colons africains, de l'introduction de la machine dans les travaux agraires.

- (VIII) Bouchet, P. Le secteur expérimental de modernisation agricole des Terres-Neuves: Boulel (Sénégal) - L'agronomie tropicale X, 2, 1955. Exposé des résultats obtenus dans un organisme de motoculture de l'arachide travaillant en association avec des colons. Les aspects sociaux et économiques y ont quelques développements.
- (IX) Hauser A. Colons Africains au Soudan. Le Monde non chrétien 37, Janvier 1956, p.68-74. Article essayant de montrer que l'institution qu'est le colonat africain a modelé des individus et des groupes différents dans deux organismes où pourtant les conditions physiques et techniques sont analogues: l'Office du Niger au Soudan Français et le Gezira Scheme au Soudan.
- (X) Köbben, AJF . Le Planteur Noir.

Abidjan, Etudes Eburnéennes n°5, 1956

Etudes des conséquences de la production de café et de cacao chez les Agni et les Bété de Côte d'Ivoire: transformation de la structure sociale et de l'organisation économique; changements dans les conceptions relatives à la tenure des terres.

- (XI) Durand, R. Pour une formation professionnelle rapide d'artisans ruraux en AOF. Dakar, Mission d'Etude des Problèmes du Travail, 1954. Caractéristiques de l'artisanat en AOF et conditions de la formation d'artisans ruraux.